



Le SE-UNSA défend les personnels des Rased et des Clis !

Deux circulaires remplaçant la circulaire 2002-113 vont sortir prochainement au B.O. L'une traitera des fonctions des enseignants spécialisés des Rased dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire et l'autre concernera la scolarisation des élèves handicapés à l'école primaire.

1. Circulaire sur les missions des enseignants spécialisés des Rased :

Après 4 réunions d'intenses négociations, le SE a obtenu :

- **La prise en compte des heures de synthèse et de coordination :** le texte précise «*un temps de coordination et de synthèse, travaux en équipe pédagogique, relations avec les parents ou participation aux conseils d'écoles, égal à 108heures annuelles, soit 3 heures hebdomadaires en moyenne*». Les 18 heures de formation seront dégagées du temps de présence des élèves, lequel correspondra donc à une moyenne de 23h30 par semaine.
- **La possibilité de fonctionnement des réseaux en antennes,** notamment dans les secteurs ruraux où les distances entre écoles sont importantes. Le secteur d'intervention des personnels doit être limité pour permettre une véritable efficacité pédagogique et une meilleure couverture du territoire.
- **L'examen en CTP de l'implantation des emplois et des secteurs d'intervention a été acté,** ainsi que la prise en compte des frais occasionnés lorsque les personnels sont appelés à se déplacer lors de l'implantation de ces emplois.

2. Circulaire sur la scolarisation des enfants handicapés :

Le projet initial du ministère doit être amélioré. Le SE-UNSA a demandé:

- Le caractère provisoire de cette circulaire en attendant la parution d'autres textes, notamment sur les UPI.
- La consultation des instances paritaires pour l'établissement de la carte des Clis.
- La prise en compte de la Clis dans l'attribution des décharges de direction.
- La définition pour les enseignants de Clis d'un temps de coordination et de synthèse identique à celui des enseignants des Rased.

Pour le SE-UNSA, les collègues de Rased et de Clis ne doivent pas participer directement à la prise en charge des élèves en aide personnalisée. Les départs en formations doivent aussi être en adéquation avec les besoins du terrain et les typologies des Clis.

Le SE-UNSA continuera à défendre ses propositions lors du prochain groupe de travail consacré à cette seconde circulaire.